

**ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :  
1 bis rue de Paradis  
75010 PARIS

-----

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2016**

**ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :  
1 bis rue de Paradis  
75010 PARIS

-----

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2016**

**Sommaire**

- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport Spécial

---

**ASSOCIATION NATIONALE  
DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :  
1 bis rue de Paradis  
75010 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 11 mai 2017

**Secno**



**F. HERTEL PETIT**  
Commissaire aux Comptes

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

Actif	31.12.2016	31.12.2015	Passif	31.12.2016	31.12.2015
<u>Immobilisations</u>			<u>Fonds propres</u>		
Terrains	45 734.71	45 734.71	Fonds associatif	415 412.49	415 412.49
Immeubles	287 261.99	259 310.48	Subv.invest.biens renouvelables	157 136.96	157 136.96
Amortissements	-135 359.22	-119 953.24	Réserve statutaire	18 550.76	18 550.76
Agencements	65 199.25	84 188.01	Réserve de trésorerie	20 356.20	20 356.20
Amortissements	-57 934.60	-59 023.01	Report à nouveau	-39 262.26	-38 649.39
Matériel et mobilier de bureau	21 884.24	21 884.24	Subv.invest.biens non renouvelables	13 089.32	16 775.74
Amortissements	-21 482.02	-21 380.41	résultat	86.91	-612.87
Matériel Informatique	22 857.68	22 857.68	<b>Fonds propres nets</b>	<b>585 370.38</b>	<b>588 969.89</b>
Amortissements	-22 857.68	-22 843.80	<u>Fonds dédiés</u>		
Immobilisations en cours	0.00	3 929.48	Fonds dédié Dr Azerad	22 289.79	31 268.28
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>205 304.35</b>	<b>214 704.14</b>	Fonds dédié Lille	67 820.00	74 650.00
<u>Créances</u>			Fonds dédié Vinci tablettes	10 500.00	
Débiteurs divers		1 082.69	Fonds dédié Green Link jardins	8 000.00	
Fournisseurs débiteurs		21.00	<b>Total fonds dédiés</b>	<b>108 609.79</b>	<b>105 918.28</b>
Personnel - avances et acomptes	249.88		<u>Dettes fiscales et sociales</u>		
Produits à recevoir	7 550.00	14 923.10	Personnel - provision congés à payer	5 090.00	5 540.00
<b>Total créances</b>	<b>7 799.88</b>	<b>16 026.79</b>	Personnel - autres charges à payer	2 200.00	
<u>Trésorerie</u>			Organismes sociaux	9 756.86	10 108.94
Titres et valeurs mobilières		1 642.50	<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>17 046.86</b>	<b>15 648.94</b>
Comptes courants	288 809.41	354 077.28	<u>Autres dettes</u>		
Comptes sur livrets	217 245.07	133 602.24	Autres dettes	3 000.00	
Caisses	200.18	824.86	Charges à payer	22 181.48	14 144.12
<b>Total trésorerie</b>	<b>506 254.66</b>	<b>490 146.88</b>	<b>Total autres dettes</b>	<b>25 181.48</b>	<b>14 144.12</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>21 849.62</b>	<b>3 803.42</b>	Produits constatés d'avance	5 000.00	
<b>Total actif</b>	<b>741 208.51</b>	<b>724 681.23</b>	<b>Total passif</b>	<b>741 208.51</b>	<b>724 681.23</b>

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55





Association  
Nationale  
des Visiteurs  
de Prison

**COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations des membres	57 402.54	50 120.00
Dons de personnes physiques	55 632.93	46 721.13
Dons d'organismes privés	52 282.54	28 843.04
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés ( CNASEA)	14 456.70	16 695.42
Subventions administration pénitentiaire	68 287.16	59 650.00
Subventions collectivités territoriales	51 479.48	65 287.00
Subventions autres organismes publics	44 533.00	51 881.00
Participation des adhérents	8 861.89	7 172.20
Autres produits	7 831.55	11 530.57
<b>Sous-total (1)</b>	<b>360 767.79</b>	<b>337 900.36</b>
Engagements à réaliser (2)	18 500.00	
<b>A-Produits d'exploitation nets (1-2)</b>	<b>342 267.79</b>	<b>337 900.36</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Autres achats et charges externes	161 592.83	137 770.93
Salaires et charges sociales	109 049.98	106 882.17
Solidarité	77 713.65	99 946.49
Dotations aux amortissements	14 433.06	14 287.90
<b>Sous total (3)</b>	<b>362 789.52</b>	<b>358 887.49</b>
Report ressources affectées non utilisées (4)	15 808.49	17 385.52
<b>B-Charges de fonctionnement nettes ( 3-4)</b>	<b>346 981.03</b>	<b>341 501.97</b>
<b>Résultat d'exploitation (A-B)</b>	<b>-4 713.24</b>	<b>-3 601.61</b>
Produits financiers	610.84	1 637.92
Charges financières	0.00	8.12
<b>C-Résultat financier</b>	<b>610.84</b>	<b>1 629.80</b>
<b>Résultat courant (A-B+C)</b>	<b>-4 102.40</b>	<b>-1 971.81</b>
Produits exceptionnels	4 894.39	2 029.46
Charges exceptionnelles	705.08	670.52
<b>D-Résultat exceptionnel</b>	<b>4 189.31</b>	<b>1 358.94</b>
<b>Résultat net (A-B+C+D)</b>	<b>86.91</b>	<b>-612.87</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Produits (contributions volontaires en nature)		
Dons en nature des membres	584 820.95	548 072.00
Charges (emplois des contributions volontaires)		
Frais engagés non remboursés	584 820.95	548 072.00

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55



## ANNEXE COMPTABLE 2016

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 741 208,51€ et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 86.91€ ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de Règlementation Comptable et des textes pris pour leur application. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices.

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

#### 1-2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2016, ce poste s'élève à 165 318.01€.

#### 1-3 DONS ET ABANDON DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Conformément aux règles définies par le Plan Comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au pied du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes, les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI). A défaut, des informations qualitatives sont apportées dans la note 4-3 de la présente annexe.

Pour l'année 2016, sont valorisés les frais de déplacement (indemnités kilométriques) déclarés par les membres ainsi que d'autres frais, justifiés sur factures (péages, repas, hébergement, etc.). Ces frais ont été engagés par les membres dans le cadre de leur activité bénévole. Leur remboursement n'a pas été demandé à l'association mais abandonné au titre de don.

Pour l'année 2016, les frais abandonnés se sont élevés à un montant global de 584 820.95 € (530 865.36 € au titre des indemnités kilométriques et 53 955.59 € au titre des autres frais). Ces frais

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

abandonnés ont donné lieu à l'émission de 874 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant de 584 820.95€.

## 2- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2-1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2016
Terrains	45 734.71			45 734.71
Immeubles et agencements	343 498.49	8 962.75		352 461.24
Matériel informatique	22 857.68			22 857,68
Mobilier Matériel de Bureau	21 884.24			21 884,24
Immobilisation en cours	3 929.48		3 929.48	
<b>TOTAL</b>	<b><u>437 904.60</u></b>	<b><u>8 962.75</u></b>	<b><u>3 929.48</u></b>	<b><u>442 937.87</u></b>

L'augmentation des constructions provient de la réalisation des fermetures à la maison détenue par la section d'Amiens.

### 2-2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2016
Immeubles et agencements	178 976.25	14 317.57		193 293.82
Matériel informatique	22 843.80	13.88		22 857.68
Mobilier Matériel de Bureau	21 380.41	101,61		21 482.02
<b>TOTAL</b>	<b><u>223 200.46</u></b>	<b><u>14 433.06</u></b>		<b><u>237 633.52</u></b>

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55



### 2-3 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION de la VERANDA D'AMIENS

Montant de la subvention	Amortissement	Solde au 31/12/2016
18 432.10	5 342.78	13 089.32

La quote-part de cette subvention inscrite en 2016 au compte de résultat figure en produits exceptionnels pour un montant de 3 686.42€

### 2-4 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2014
Fonds associatif	415 412.49			415 412,49
Réserve statutaire	18 550.76			18 550,76
Réserve de trésorerie	20 356.20			20 356,20
Subventions et dons pour investissement	157 136.96			157 136,96
RAN	-38 649.39	-612.87		-39 262.26
Subvention investissement	16 775.74		3 686.42	13 089.32
Résultat	-612.87	86.91	-612.87	86.91
<b>Total</b>	<b><u>588 969.89</u></b>	<b><u>-525.96</u></b>	<b><u>3 073.55</u></b>	<b><u>585 370.38</u></b>

### 2-5 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'association est à moins d'un an.

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

### 2-6 FONDS DEDIES

Le fonds Azerad (créé en 2007 grâce à un don du Dr Azerad pour financer des projets pour des personnes démunies) a été utilisé à hauteur de 8 978.49€ en 2016. Au 31/12/2016 il figure au bilan à hauteur de 22 289.79€

Fonds Lille : ce fonds, créé en 2011 par la section de Lille suite à la vente de l'immeuble de Tourcoing pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées, a été utilisé à hauteur de 6 830.00€ euros en 2016. Le solde disponible à fin 2016 est de 67 820.00€.



La Fondation VINCI POUR LA CITE a versé la somme de 10 500€ dédiée à l'achat de tablettes de traduction à l'usage des personnes étrangères détenues et du personnel pénitentiaire. Cette opération devra être réalisée en 2017.

Le fonds de dotation GREEN LINK a versé 8 000€ pour soutenir la réalisation de jardins en prison. Le projet sera réalisé en 2017 et le fonds Green Link en prévoit une amplification.

### 3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3-1 VENTILATION DU RESULTAT

	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Résultat</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>342 267.79</b>	<b>346 981.03</b>	<b>-4 713.24</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>610.84</b>		<b>610.84</b>
<b>Résultat Courant</b>	<b>342 878.63</b>	<b>346 981.03</b>	<b>-4 102.40</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>4 894.39</b>	<b>705.08</b>	<b>4 189.31</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b><u>347 773.02</u></b>	<b><u>347 686.11</u></b>	<b><u>86.91</u></b>

Le respect du Plan Comptable Général, qui s'impose aux associations, nous oblige à présenter l'amortissement de la subvention d'investissement (qui nous a été accordée afin de financer une partie de la construction de la véranda d'Amiens) au niveau du résultat exceptionnel. Cet amortissement vient en fait compenser l'amortissement de la véranda, comptabilisé en charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation, tel qu'il est présenté, est déficitaire de 4 713.24€. Il est partiellement compensé par un produit exceptionnel, correspondant à l'amortissement de la subvention d'exploitation, de 3 686.42€.

#### **SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

#### 3-2 LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES – CER

Dans le cadre de sa labellisation par IDEAS, l'association est tenue de présenter un compte d'emploi des ressources.

En règle générale, les ressources de l'association proviennent des subventions publiques, du mécénat dédié à des projets précis, des cotisations des membres et des dons de ces mêmes membres ou de leurs relations directes.

Néanmoins, quelques sections ont fait un appel plus large à la générosité du public. Les sections entrant dans ce cadre ont été identifiées. Les ressources ainsi collectées ont été entièrement

affectées à leur mission sociale, leurs charges de fonctionnement étant couvertes par d'autres recettes et les frais d'appel étant inexistantes.

Le tableau ci-dessous identifie les sections concernées, les sommes perçues et leur emploi.

Dans tous les cas, les ressources provenant de l'appel à la générosité du public ont été complétées par un recours aux fonds propres des sections concernées.

Section	Emplois	Ressources
Amiens	14 604.44	11 193.00
Béthune	3 381.99	2 882.96
Toulon	1 931.63	1 428.00
Haut-Rhin	4 378.96	3 615.00
Siège	0.00	125.01
<b>TOTAL</b>	<b>24 297.02</b>	<b>19 243.97</b>

Un tableau globalisé présentant le CER est présenté ci-après.

#### 4- AUTRES INFORMATIONS

##### 4-1 EFFECTIFS

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein, sont restés de 2,5 unités au 31 décembre 2016.

L'association a signé le 15 novembre 2016 une rupture conventionnelle avec un salarié, rupture qui sera effective le 28 février 2017. L'indemnité correspondante a été provisionnée dans les comptes 2016.

##### 4-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel sont estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté de l'effectif.

##### 4-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le temps passé par les membres de l'association en entretien d'écoute avec les personnes détenues n'est pas valorisé en comptabilité mais est, cependant, déclaré depuis 2011 par les bénévoles concernés. En 2016, 797 visiteurs bénévoles ont déclaré 53 173 heures d'écoute, ce qui équivaut à environ 30 personnes à temps plein sur l'année. Encore convient-il de préciser que ces heures d'écoute ne représentent pas l'ensemble du temps consacré à l'association : il y a le temps des réunions avec les visiteurs ou le personnel de l'administration pénitentiaire, le temps consacré à la formation, celui consacré à l'administration, à la saisie comptable pour partie : ce temps n'est pas mesuré, mais il est significatif et mérite qu'on en fasse mention.



ANVP - Compte d'emploi des ressources 2016					
EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>		
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement	89 704,60	19 243,97	Dons manuels non affectés	19 243,97	19 243,97
Versements à d'autres organismes agissant en France			Dons manuels affectés		
			Legs et autres libéralités non affectés		
			Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Actions réalisées directement					
Versement à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	146 074,04	
2.1. Frais d'appels à la générosité du public			<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	178 756,34	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	22 198,67	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	273 790,00				
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>363 494,60</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>366 273,02</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISE DES PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	18 500,00		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	15 808,49	
<b>IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	86,91		<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf tableau fonds dédiés)</b>		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>382 081,51</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>382 081,51</b>	
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		19 243,97	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		19 243,97
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	584 820,95		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	584 820,95	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>584 820,95</b>		<b>Total</b>	<b>584 820,95</b>	

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55



# Secno

Audit • Expertise • Conseil

Parc de la Vatine - 28, rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 Mont Saint Aignan Cedex - France  
T + 33 2 35 59 76 76 - F + 33 2 35 59 11 55  
www.secno.fr E-mail : rouen@secno.fr

**ASSOCIATION NATIONALE  
DES VISITEURS DE PRISON**

Siège social :  
1 bis rue de Paradis  
75010 PARIS

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes**

#### **de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 11 mai 2017

**Secno**



**F. HERTEL PETIT**  
*Commissaire aux Comptes*